

## 1ère SPIE COM'S CUP – Challenge Etudiant

Du 23 au 25 mai 2008

La Rochelle

### ANNEXE 1

#### 1 Généralités

- 1.1 SPIE Communications souhaite **inviter** à la 1<sup>ère</sup> SPIE Com's CUP plusieurs Universités ou Ecoles françaises dont l'enseignement répond aux métiers de SPIE Communications.
- 1.2 SPIE Communications prend en charge, dans le cadre de la SPIE Com's CUP, les frais d'hébergement, de repas et d'organisation de la manifestation ; les frais de déplacement restant à la charge des étudiants ou des professeurs des Universités et/ou Ecoles sélectionnées.
- 1.3 7 bateaux sont réservés aux Universités ou Ecoles sélectionnées et se répartiront selon le découpage géographique de SPIE Communications (voir découpage géographique sur notre site Internet [www.spiecom.com](http://www.spiecom.com)) :
  - Ouest-Centre (1bateau)
  - Nord-Est (1 bateau)
  - Sud-Est (1 bateau)
  - Sud-Ouest (1 bateau)
  - Paris-Ile de France \*(3 bateaux)
    - Direction d'Activités PME (1 bateau)
    - Direction d'Activités Services, Réseaux et Infrastructure (1 bateau)
    - Direction Applicatifs et Infogérance (1 bateau)

*\* La région Paris-Ile de France étant découpée en 3 Directions d'Activités*

- 1.4 Avant l'attribution des bateaux, une carte d'étudiant ou, pour le corps professoral, une attestation officielle des Universités et/ou Ecoles sélectionnées sera demandée aux participants au « Challenge Etudiant ».

#### 2 Modalités de Sélection

- 2.1 Les Universités ou Ecoles souhaitant participer à la SPIE Com's Cup pourront se pré-inscrire en ligne sur le site [www.spiecom.com/cup2008](http://www.spiecom.com/cup2008). La date limite des pré-inscriptions est fixée au 29 février 2008.
- 2.2 Un interlocuteur SPIE Communications dédié est à la disposition, dans chaque Direction Régionale, des Universités ou Ecoles qui souhaiteraient avoir plus d'informations sur leur participation à cette 1<sup>ère</sup> SPIE Com's Cup (**voir Annexe 3 :Contacts**)

- 2.3 Pour être définitivement considérées comme inscrites, les Universités ou Ecoles devront remettre **avant le 31 Mars**, à la Direction Régionale concernée, un dossier de 3 pages maximum et portant sur le thème suivant :

**« Perspectives et Evolutions technologiques de SPIE Communications dans les 5 années venir. Adéquation de votre formation à ces enjeux »**

- 2.4 Une soutenance aura lieu, au plus tard le 10 avril, dans les agences des Directions Régionales de SPIE Communications, en présence du Comité de Direction de la région concernée :
- Ouest-Centre : Nantes et Rouen
  - Nord-Est : Lille et Strasbourg
  - Sud-Est : Lyon et Marseille
  - Sud-Ouest : Toulouse et Bordeaux
  - Paris-Ile de France : Malakoff
- 2.5 Les Universités ou Universités sélectionnées seront avisées de la décision du Comité de Direction Régional, au plus tard le 15 avril

### **3 Constitution des équipages « Etudiants »**

- 3.1 L'équipage est constitué d'un skipper et de 5-6 ou 7 étudiants/professeurs. Le poids maximum, hors skipper, est de 530 kilos.
- 3.2 Chaque bateau est constitué des membres d'une même Université ou Ecole.
- 3.3 Au cas où une Université ou Ecole sélectionnée se verrait, au dernier moment, dans l'impossibilité de réunir le nombre de membres d'équipage requis, des étudiants d'autres écoles ou des collaborateurs SPIE Communications pourraient venir renforcer l'équipe défaillante.

### **4- Prix Spécial « Etudiants »**

- 4.1 L'université ou l'Ecole vainqueur du challenge Etudiants se verra remettre par SPIE Communications une dotation d'un montant de 3000€ pour la participation à la course de l'Edhec 2009 ou SPI Dauphine 2009. Cette dotation ne sera effective que sur présentation de l'inscription définitive aux courses mentionnées ci-dessus et après que les droits en aient été acquittés.
- 4.2 Au cas où des Etudiants d'autres Ecoles ou Universités ou des collaborateurs SPIE Communications navigueraient sur le bateau de l'équipe sélectionnée, seule l'Ecole ou l'Université préalablement sélectionnée par le Comité de Direction de SPIE Communications pourrait prétendre à cette dotation.